

QUAND LE PORC DU VOISIN COÛT LA PRISON P.4

De belles perspectives pour le secteur culturel togolais :

Le ministre Kossivi Egbétonyo a échangé avec les artistes sur leur devenir P.6

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Fin de l'opération de révision des listes électorales :

Jean-Pierre Fabre, Me Agboyibo, Mme Adjamagbo, Aimé Gogué...ont reçu leur carte d'électeur

L'opposition abandonne le boycott pour se mettre en ordre de bataille pour le scrutin du 30 juin P.3



Jean-Pierre Fabre



Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson



Me Yawovi Agboyibo

Le Togo part en guerre contre le terrorisme : P.3



Les soldats togolais en mode anti djihadistes

Un chef djihadiste burkinabè, Oumarou Diallo, alias Diawo Oumarou, arrêté puis extradité

Le PND et le Partenariat Public Privé au cœur d'une conférence déjeuner à Bruxelles P.4



Une vue de l'assistance lors du déjeuner



L'ambassadeur du Togo auprès du BENELUX, Kokou Nayo M'BEOU

Le Togo, nouveau membre de l'OCDE :



La ministre Victoire Tsoégah-Dogbé lors des travaux

Une délégation togolaise a assisté à la première réunion du Comité directeur de l'Organisation à Paris P.5

Affaire des 26 nouvelles recrues recalées de l'OTR :

Les raisons

P.4



Philippe Kokou Tchodji, CG de l'OTR

5^{ème} édition couplée avec le lancement de la 6^{ème} édition du Prix Togolais de la Qualité (PTQ) :

Le Port Autonome de Lomé (PAL) enlève le prix de l'excellence de la 5^{ème} édition

La Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE) a proclamé, le vendredi 17 mai 2019, les résultats de la 5^{ème} édition du Prix Togolais de la Qualité et lancé la 6^{ème} édition dudit prix. Cette fête de la qualité qui a eu lieu dans la salle Eyadema de la SAZOF, a vu la présence effective des directeurs et délégués de plusieurs entreprises et organismes.

Le Prix Togolais de la Qualité (PTQ) est une compétition organisée à l'endroit des entreprises et organismes publics ou privés engagés dans la démarche qualité pour reconnaître les mérites des plus performants en vue de les encourager dans leurs efforts pour la promotion de la qualité au Togo. Ce prix a été institué dans la droite ligne de l'initiative de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) dont les Etats membres fixent de plus en plus d'exigence de qualité pour les biens et les services dans le but d'assurer la sécurité et la protection de la santé de leurs populations et de l'environnement.

En effet, c'est pour encourager, accompagner et institutionnaliser cette recherche permanente de qualité qu'il a été institué en 2014, sous l'impulsion de l'UEMOA au niveau de chaque Etat membre un « Prix Qualité harmonisé ». En application de cette directive de l'UEMOA, le Togo a lancé en 2006 la première édition de son « Prix Qualité harmonisé » dénommé « Prix Togolais de la Qualité »(PTQ).

Le processus national de démarche qualité amorcé par président de la République, Faure Essozima GNASSINGBE, le 12 août 2009 à travers la loi cadre relative à la qua-

lité qui a créé la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE) et les structures techniques de la qualité que sont l'Agence Togolaise de Normalisation (ATN), l'Agence Togolaise de Métrologie (ATOMET), le Comité Togolais d'Agrément (COTAG), l'Agence Togolaise pour la Promotion de la Qualité (ATOPROQ) ainsi que le Fonds National de Promotion de la Qualité (FNPQ).

Cependant, en 2017, l'UEMOA passe le relais de l'organisation du prix régional de qualité à la CEDEAO. Ce Prix CEDEAO de la qualité comporte trois (3) catégories à savoir : la catégorie C qui concerne toute entreprise ayant un effectif de 01 à 20 salariés ; la catégorie B consacrée aux entreprises ayant un effectif de 21 à 100 et la catégorie A qui regroupe les entreprises qui ont un effectif de plus de 100 salariés. Ces catégories ont chacune quatre(4) niveaux (Prix d'Engagement dans la Qualité, Prix de Maîtrise de la Qualité, Prix d'Encouragement dans la Qualité, Prix d'Excellence).

Les champions nationaux, vainqueurs du Prix d'Excellence peuvent prétendre pour décrocher un Prix au niveau régional organisé une fois tous les deux ans. Pour ce faire, le référentiel du Prix Togolais de la Qualité est principalement basé sur les sept(7) principes du management de la qualité (ISO

9001 ; 2015 et les exigences de la norme ISO 9004 ; 2018). Il s'agit notamment de l'orientation client, du leadership, de l'implication du personnel, de l'approche processus, de l'amélioration continue, de la prise de décision fondée sur des preuves et du management des relations avec les parties intéressées. C'est à la lumière de ces critères exigeants que huit(8) entreprises ont été primées dans les différentes catégories pour le compte de la 5^{ème} édition lancée le 18 octobre 2018. Dans la catégorie C, le Prix de l'Excellence a été attribué au Cabinet Décisions.

Dans la catégorie B, le Cabinet Gestion, de Conseil en Finance et d'Information (CAGECFI) a décroché le prix de la Maîtrise de la Qualité et l'imprimerie La Semeuse celui d'encouragement dans la qualité. Trois prix d'excellence ont été décernés dans cette catégorie à l'Ecole Supérieure des Affaires (ESA), l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANC), Coris Bank International Togo S.A.

Dans la catégorie A, ce sont le Port Autonome de Lomé (PAL) pour le prix d'excellence et le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) pour le prix d'encouragement dans la qualité qui ont été primés.

Au cours de la cérémonie, le président de la délégation spéciale de la ville de Lomé, le Contre-amiral Jo-



Photo de famille

seph Fogan ADEGNON, a insisté sur la formation de qualité du personnel de toutes les structures ou entreprises, chemin le plus sûr pour le respect des normes et des règlements techniques, indispensables à l'atteinte de l'objectif de la réalisation de la qualité qui est un facteur important pour tout produit et service en vue de leur garantir une meilleure compétitivité.

« Il est important de signaler que, les bonnes performances de l'économie d'un pays dépendent, non seulement, des activités de ses entreprises et des organismes dont les produits et les services sont faits conformément aux normes internationales reconnues et aux règlements techniques, mais aussi de ses hommes bien formés et bien éduqués, en un mot qui ont une bonne culture qualité », a souligné le Contre-amiral Joseph Fogan ADEGNON.

Le président de la HAUQE, Fidégnon François KPAKPO, a dans son allocution salué les plus hautes autorités du Togo qui ne ménagent aucun effort pour faire de la qualité un

véritable outil de gouvernance économique et social.

Il a également saisi cette occasion pour inviter les entreprises qui n'ont pas encore fait leurs adhésions à la compétition du Prix Togolais de la Qualité, à s'inscrire dans la logique qualité et faire acte de candidature aux prochaines éditions dudit Prix afin de sortir de l'à-peu-près pour chercher l'excellence.

Pour sa part, le ministre du Commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale, M. Kodzo ADEDZE, dans son message du lancement officiel de la 6^{ème} édition du Prix Togolais de la Qualité, a exprimé l'encouragement et les félicitations du gouvernement aux organismes et aux entreprises nationales qui ont très top compris l'intérêt de la qualité et se sont engagés dans la démarche qualité non seulement pour une meilleure compétitivité mais aussi pour le bien-être de la population togolaise à travers leurs produits et services.

« Je lance ici un appel solennel à tous les opérateurs économiques de notre pays afin qu'ils s'engagent dans la démarche qualité, gage de l'amélioration de leur compétitivité et de leur image de marque. Le gouvernement, dans sa vision de faire de la qualité un facteur de développement encourage tous les opérateurs économiques et les consommateurs à œuvrer pour la promotion de la culture qualité pour la recherche de la performance et de la compétitivité », a déclaré le ministre Adedzé.

Daniel A.

Vulgarisation de la convention sur le l'interdiction des armes chimique :

L'ANIAC-TOGO veut faire des Journalistes ses messagers auprès des populations

L'Autorité Nationale pour l'Interdiction des Armes Chimiques (ANIAC-TOGO), veut associer les médias à la sensibilisation de la population sur les impacts nocifs de la mauvaise utilisation des produits chimiques. Pour ce faire, elle a outillé les journalistes à travers un atelier d'information et de formation qu'elle a organisé à l'Hôtel 30 août à Kpalimé du 21 au 22 mai 2019. L'objectif de cette rencontre est de permettre aux professionnels des médias publics et privés, des Régions des Plateaux et Maritime de s'imprégner des concepts de produits chimiques qui sont intégrés dans le quotidien de l'Homme.

L'ANIAC-TOGO est une structure nationale qui vise à promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité internationale, et à contribuer ainsi au développement économique mondial.

A cet égard, le but ultime de l'ANIAC est de lutter contre la prolifération des produits chimiques sous toutes leurs formes sur toute l'étendue du territoire togolais afin d'assurer le bien-être socio-économique des populations. L'arme chimique « produit chimique toxique », est tout produit chimique qui, par son action chimique sur des processus biologiques, peut provoquer chez les êtres humains ou les animaux la mort, une incapacité temporaire ou des dommages permanents. Cependant, il est à noter que les produits chimiques ne sont pas fabriqués pour nuire à la société et à l'environnement.

Ils deviennent armes chimiques par leur utilisation inappropriée intentionnelle ou par ignorance. Or toutes les composantes de l'univers comportent des éléments chimiques,

c'est pourquoi le chimiste, à la base, en fabriquant ces produits, ne vise que l'amélioration des conditions de vie de l'homme avec des conditions d'utilisation bien définies.

Cependant, à cause du refus ou de la méconnaissance des mesures réglementaire du dosage, de stockage et de conservation, ces produits chimiques, indispensables pour le développement socio-économique de toutes nations, deviennent un de véritable poison dévastateur.

Face aux dégâts massifs et irréversibles de ces armes chimiques de par le monde, les plus hautes autorités togolaises à travers l'ANIAC, se donnent les moyens pour informer et sensibiliser la population à la base surtout les fabricateurs, les distributeurs, les commerçants et les consommateurs sur les méfaits de l'usage irresponsable de ces produits.

Pour éviter la contamination contre les armes chimiques qui atteignent l'homme par la voie cutanée, digestive et respiratoire, il faut non seulement protéger les personnes contre



La table d'honneur

les produits chimiques, mais aussi les produits chimiques contre les utilisateurs.

De même, les utilisateurs doivent et impérativement connaître la nature et la teneur des produits chimiques et respecter rationnellement les prescriptions que renferment les emballages et les notices avant tout usage.

Pour sa part, le gouvernement togolais, dans le souci de faire bénéficier sa population des opportunités de la coopération internationale a ratifié toutes les conventions régionales sous-régionales et internationales en matière de lutte contre la prolifération des armes chimiques et a mis en place un arsenal juridique pour lutter contre la mise au point, la fabrication, l'emploi, le stockage, et le transfert des produits chimiques en vue de leur utilisation responsable au bénéfice des populations.

C'est donc pour aider l'ANIAC à faire connaître toutes ces dispositions techniques et juridiques contenues dans la convention sur l'interdic-

tion des armes chimiques à la population que cette formation des journalistes a été organisée.

« Je me félicite particulièrement des opportunités comme cet atelier afin d'établir une coordination entre les médias et l'ANIAC dans le but de véhiculer les informations très utiles à la population togolaise, puisque indéniablement les médias se présentent comme une principale source d'informations et sont inséparables de la vie quotidienne », a déclaré le président de l'ANIAC, Prof BOYODE Pakoupadi.

De son côté, le secrétaire général de la préfecture de Kloti, M. Sogoyou Bekeyi a au nom du préfet invité les médias à collaborer avec l'ANIAC pour l'atteinte des objectifs des autorités du pays pour le bien-être de la population. L'atelier a pris fin par l'installation d'un comité de veille et de coordination de neuf journalistes pour servir d'intermédiaire entre les médias et l'ANIAC.

Daniel A.



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication
ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.
Daniel ASSOTE

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Fin de l'opération de révision des listes électorales :

Jean-Pierre Fabre, Me Agboyibo, Mme Adjamagbo, Aimé Gogué...ont reçu leur carte d'électeur

L'opposition abandonne le boycott pour se mettre en ordre de bataille pour le scrutin du 30 juin

Les militants de l'opposition qui avaient suivi bêtement l'appel au boycott de la C14 ont eu l'occasion de se faire enrôler du 16 au 19 mai dernier. Les centres de recensement étaient par endroits bondés de monde et par endroits déserts. Les leaders de la coalition se sont fait enrôler pour être électeurs et éligibles. L'opération s'est globalement bien déroulée mais certains responsables de la coalition ne semblent pas être satisfaits du déroulement. Certains ont voulu que l'opération soit prolongée indéfiniment. Le parti de Me Yawovi Agboyibo ne s'est pas privé d'appeler le G5 (Union Européenne, Allemagne, France, Système des Nations Unies, Etats-Unis d'Amérique) et le PNUD à intervenir auprès du pouvoir afin de poursuivre la révision jusqu'à 4 jours.



Me Yawovi Agboyibo



Jean-Pierre Fabre



Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson

Dans un communiqué rendu public le CAR « a constaté un nombre insuffisant des kits, privant certaines localités de lieu de recensement, des pannes multiples révélées par plusieurs kits, une lenteur dans la délivrance de la carte d'électeur et un manque de carburant pour faire fonctionner les générateurs ». Pour l'ANC le pouvoir a mis en place une stratégie pour enrôler le moins possible ses militants qui ont délibérément choisi de suivre comme des moutons l'appel au boycott de la C14. Tout ce tintamarre des partis de l'opposition pour faire croire aux Togolais des inepties dont ils sont très ingénieux.

Mais seulement les responsables de la Coalition n'explique pas pourquoi ils avaient demandé à leurs militants de boycotter le recensement d'octobre 2018. Ce recensement était ouvert à tous les Togolais en âge de voter. Les leaders de la coalition savaient que ce recensement devrait couvrir les élections législatives, locales et présidentielles. Pourquoi avaient-ils alors appelé leurs militants à boycotter cette opération ?

La bienséance voudrait que les responsables de la coalition appellent leurs militants à se faire enrôler avant de boycotter les élections dont ils ne voulaient pas et participer aux élections qu'ils désirent. Mais croyant sabo-

ter le scrutin du 20 décembre, les responsables de la coalition ont échoué dans leur manœuvre. Le recensement et les élections législatives du 20 décembre se sont bel et bien déroulés au grand dam de la coalition qui n'avait que ses yeux pour pleurnicher.

Et comme ils ont décidé de prendre part aux élections locales et communales, ils font encore du bruit en faisant croire que le recensement de trois jours, prorogé d'une journée était insuffisant. Et pourtant le gouvernement n'était pas

obligé. Mais au non de l'apaisement le gouvernement a organisé cette révision afin de permettre non seulement aux militants d'être électeurs mais également aux leaders de la coalition d'être candidats.

Au lieu de s'organiser pour faire enrôler leurs militants, ils préférèrent comme d'habitude crier comme quoi les machines ont refusé d'enrôler ces derniers. Les pannes des machines étaient récurrentes lors du recensement de 2018 qu'ils ont boudé.

A la fin du recensement

la Commission Electorale Nationale Indépendante avait prorogé de trois jours les opérations d'enrôlement mais à la fin, certains n'ont pas pu s'enrôler. Certains ont quitté Lomé pour aller vers les villages périphériques où il n'y avait pas d'affluence pour se faire enrôler et faire le transfert dans leur centre de vote.

L'opposition aurait pu faire la même chose en invitant leurs militants à se rendre dans des centres de vote périphériques pour se faire enrôler et faire le transfert par la suite. Au

moment où les gens se bousculaient dans certains centres de vote à Lomé, à l'intérieur les agents recenseurs étaient désœuvrés parce qu'il n'y avait pas de monde.

Tout porte à croire que la révision des listes électorales s'est bien déroulée et les militants de l'opposition qui ne se sont pas fait enrôler lors du recensement de 2018, ont reçu leur carte d'électeur. Les récriminations de certains leaders de l'opposition qui font croire que des stratagèmes ont été mis en place pour faire enrôler le moins possible leurs militants sont des affabulations cousues sur le fil du rasoir.

Les pannes de machine constatées au cours de cette révision l'ont été également lors du recensement d'octobre 2018. Ce qui est évident, c'est que les Togolais en âge de voter iront aux urnes pour choisir leurs conseillers municipaux le 30 juin prochain. Ce scrutin mettra fin à la gestion de nos communes par les délégations spéciales et relancera la politique de décentralisation.

Aliziu Dominique

Le Togo part en guerre contre le terrorisme :

Un chef djihadiste burkinabè, Oumarou Diallo, alias Diawo Oumarou, arrêté puis extradé

Le terrorisme, cette nébuleuse qui est redoutée dans le Sahel, a élargi désormais ses tentacules vers les pays côtiers ouest-africains. Le Togo, grâce au dynamisme de ses services de sécurité, vient de mettre hors d'état de nuire un principal chef djihadiste burkinabè, Oumarou Diallo, alias Diawo Oumarou, arrêté et extradé vers son pays d'origine, le Burkina Faso.



Les soldats togolais en mode anti djihadistes

En avril dernier, des renseignements burkinabè faisait état d'un repli de certains combattants djihadistes sur les ter-

ritoires du Bénin, du Ghana et du Togo. Cette information avait obligé les Forces Armées Togolaises (FAT) à renforcer leur

présence dans le Nord du pays pour parer à toute éventualité.

Ce dispositif sécuritaire déployé a permis de mettre la main, courant mi-mars, sur un principal chef djihadiste burkinabè, le nommé Oumarou Diallo, alias Diawo Oumarou. L'annonce a été faite par le confrère Jeune Afrique qui précise que le chef djihadiste burkinabè tentait de se réfugier au Togo.

Selon le confrère, « le quadragénaire burkinabè a combattu au Mali, où il s'est lié à Amadou Koufa. Il avait été l'un des premiers à s'implanter dans l'Est du Burkina, où il était à la tête d'une katiba de plusieurs dizaines d'hommes dite 'groupe de Diawo' ».

Notons que dans un premier temps, une vingtaine de présumés terroristes avait été arrêtée après avoir franchi la frontière Togo-Burkina par les ser-

vices de sécurité togolais. Ces individus ont été aussitôt remis à l'Etat burkinabè.

Soulignons que le gouvernement togolais, via ses services de sécurité, est à pied d'œuvre pour démanteler les cellules terroristes qui cherchent à s'infiltrer et s'établir sur le territoire togolais. C'est ce qui explique d'ailleurs l'adoption récente, en conseil des ministres, d'un projet de loi sur la sécurité intérieure et la mise en place Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV). Cette unité spécialisée devrait ainsi protéger les personnes et les biens, garantir l'exercice des libertés publiques et individuelles, préserver l'ordre et la paix publics.

JPB

Le PND et le Partenariat Public Privé au cœur d'une conférence déjeuner à Bruxelles

Au cours d'une conférence déjeuner tenue le vendredi 17 mai 2019 à l'hôtel Le Châtelain à Bruxelles, le Plan National de Développement (PND) et les Partenariats Publics Privés ont été présentés aux participants qui ont manifesté leur enthousiasme et leur vif intérêt.

Dans son exposé, l'ambassadeur du Togo auprès du BENELUX, Kokou Nayo M'BEOU a apprécié à sa juste valeur le PND qu'il a présenté comme le programme ambitieux devant assurer le développement au Togo. Il a mis l'accent sur l'importance que revêt le partenariat public privé dans la mise en œuvre de ce projet.

«Le Plan National de développement (PND), ambitionne de faire du Togo, une plateforme économique par excellence dans la sous-région» a souligné l'ambassadeur Nayo M'Beou

Le premier des trois (03) grands axes dans lesquels il se décline, entend doter le pays entre autres, d'un centre d'affaires de premier ordre. L'impact attendu étant d'améliorer la compétitivité et la productivité globale de l'économie et la création d'emplois durables.

Pour y parvenir, le Togo envisage de renforcer l'offre d'accueil de grands évènements



Une vue de l'assistance lors du déjeuner

regroupant les milieux d'affaires, à travers la construction d'un centre de conférence d'une grande capacité pour améliorer l'attractivité du pays en tant que destination phare de séminaires et de conférences internationales.

Lors de la rencontre, le conférencier Jean-Jaques Essombe, avocat associé du département banque et finance à Paris, a présenté son exposé sur « les Partenariats Publics Privés : aspects juridiques et financiers » dans la zone OHADA. Il a axé son exposé sur les atouts qu'offrent le partenariat public privé

dans le développement économique des pays en voie de développement.

Il a salué le Plan National du Développement dont le Togo vient de se doter qui assurément va s'appuyer sur le partenariat public privé pour son accomplissement. Il a laissé entendre que 65% du financement de ce programme ambitieux du Togo proviendra des privés.

C'est ainsi qu'il a salué la contribution inestimable du Groupe Bolloré qui, en dépit des critiques acerbes, a investi d'importantes sommes d'argent pour faire du port auto-

nome de Lomé, le hub dont le Togo a besoin pour la mise en œuvre du PND.

Il est à souligner que la

Bruxelles. Plusieurs hommes d'affaires Belges ont assisté à cette conférence déjeuner.

On notait également la pré-



L'ambassadeur du Togo auprès du BENELUX, Kokou Nayo M'BEOU

rencontre a été initiée par le point focal UNIR de Belgique dont le président est Bonfoh M'BA et organisée par l'agence de communication CONGRUENCE CONSULTING basée à

sence de Jean-Claude Laméga opérateur économique de passage à Bruxelles qui a activement pris part aux débats.

Ricardo

Faits divers

QUAND LE PORC DU VOISIN COÛT LA PRISON

Il croyait être malin mais il y avait plus malin que lui. En soustrayant frauduleusement un porc pour organiser un festin, il croyait pouvoir dribbler son voisin qui en est le propriétaire légitime. Mais il s'était lourdement trompé tout comme sa famille qui comptait sur la sagesse et la clémence du juge. Ce dernier a préféré offrir à l'intéressé un séjour carcéral de trois mois sans sursis.

Il y a déjà deux mois, en effet, que notre compatriote séjourne à la prison civile de Lomé. Kpèlèbè, comme on l'appelle, est reconnu coupable d'avoir, de tout temps non couvert par la prescription, « volé » le porc de son voisin qu'il a fait tuer, préparer pour offrir un festin à ses convives

Après trente ans de carrière dans l'administration publique, Kpèlèbè est admis à faire valoir ses droits à la retraite. La décision le mettant à la retraite lui a avait été notifiée le 15 octobre 2015 et le début de jouissance était programmé pour le 15 novembre 2015 pour trois mois plus tard.

Comme il est de coutume, Kpèlèbè eut droit à une réception de la part de sa direction. La fête avait été organisée par le service et elle avait eu lieu dans les locaux de l'institution. Aucun membre de sa famille n'y était. Kpèlèbè était, certes, satisfait mais il avait quand même regretté l'absence des siens. Aussi, avait-il décidé d'organiser un autre festin au profit de sa famille et de ses amis.

Malheureusement, ses ressources se révélaient insuffisantes. Alors, il crut bon de se « débrouiller » avec le porc de son voisin. Il ne savait pas que ce dernier suivait de près ses navettes autour de la porcherie. Bien que Madjéképéto soit une localité éloignée d'Agoè, beaucoup de ses zones sont éclairées. Une ampoule publique située à quelques mètres des lieux éclaire les maisons des deux voisins et notamment la porcherie. C'est cette ampoule qui a permis de suivre les actes du sieur Kpèlèbè depuis son introduction dans la porcherie et tout ce qui s'en est suivi.

Devant le juge, Kpèlèbè a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Il a même présenté ses excuses à son voisin, à son épouse et à toute sa famille. Bien qu'ayant imploré la clémence et l'indulgence du juge, avec la promesse ferme de ne plus recommencer, ce dernier n'a pas eu pitié de lui. Il lui a infligé trois mois de prison tout en espérant qu'il y recevra une leçon de bon père de famille.

Comme quoi, le porc du voisin, ça coûte cher.

B. TALOM

Début des examens de fin d'année:

Environ 68.100 candidats ont démarré les épreuves du BAC 1

Les épreuves écrites du Baccalauréat première partie (BAC1) ont démarré le mardi 21 mai 2019 au Togo. Au total 68.100 candidats dont 54.9000 de l'enseignement général, ont effectivement démarré cette session écrite de mai 2019 avec l'épreuve de français.



Des candidats du BAC 1 en salle

Répartis dans 145 centres d'écrit requis, l'effectif des candidats du BAC 1 connaît globalement une baisse de 8% par rapport à l'année dernière. La gent féminine à cet examen qui ouvre les portes de la Terminale, connaît aussi une légère baisse (3%). C'est la série A4 qui connaît le plus grand nombre de candidats au ni-

veau de l'enseignement général avec 63,64% d'inscrits soit 34 787, contre 36,64% dans les séries C et D (20113).

Au premier jour des épreuves, le ministre de l'Enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelle, Tairou Bagbiègue, a effectué une tournée dans certains centres d'écrit de Lomé, notamment au lycée de

Baguida, à Vic Intelligentsia, au lycée Sainte Catherine et au lycée Agbodrafo (dans la préfecture des Lacs) pour constater le bon déroulement des épreuves.

Cette année, pour limiter les fraudes et autres tricheries, il a été procédé au renforcement des dispositions telles que la mise en service d'une police des examens qui interdit par exemple l'accès des salles d'examen avec les moyens de communication et autres.

Notons que le BAC 1, qui prend fin le 25 mai prochain, marque le début des examens de fin d'année scolaire 2018-2019. Il sera suivi du BEPC le 04 juin prochain, du CEPD et du BAC II le 17 juin. Le BTS ferme la boucle le 08 juillet 2019. Bonne chance aux différents candidats.

JPB

Affaire des 26 nouvelles recrues recalées de l'OTR :

Les raisons

Pour dénoncer ce qu'ils assimilent à la magouille et à la corruption, 26 jeunes recalés de l'Office togolais des recettes (OTR) ont animé, en collaboration avec le Mouvement Martin Luther King du Pasteur Edoh Komi, une conférence de presse le jeudi 16 mai 2019 à Lomé. Cette rencontre vise à alerter l'opinion sur le flou ayant marqué le processus qui a conduit à leur recalage, et à interpeller le gouvernement aux fins de leur réintégration.



Philippe Kokou Tchodié, Commissaire général de l'OTR

En effet, à la suite des épreuves écrites du concours, 136 candidats ont été déclarés admissibles pour l'option douane puisqu'il y avait aussi l'option impôts. Le 03 septembre 2018, ces admissibles ont été convoqués au siège de l'OTR pour le contrôle des admissions. Alors que la prochaine étape du processus de recrutement était les interviews, celles-ci ont été annulées.

Le lendemain, les recrues ont signé une fiche de prise de service. Il leur était également demandé de produire les documents complémentaires afin d'être intégrées dans la liste du personnel de l'Office. Ce qui

fut fait, et d'après les informations, il était recommandé aux recrues de préciser dans leur CV qu'ils étaient agents de l'OTR.

Dans la foulée, des comptes bancaires ont été ouverts afin d'y verser les salaires. Les recrues de l'option Impôts ont pris service, ce qui n'était pas le cas pour celles qui ont opté pour la douane. Pour ces derniers, il restait l'étape de la visite médicale à passer. « Selon les termes de référence du concours, la visite médicale doit avoir lieu juste après la proclamation des résultats des épreuves écrites. Autrement dit, le 04 septembre 2018, on devrait passer les examens mé-

dicaux », expliquent les recrues.

Malheureusement, cette étape a été ignorée jusqu'à trois semaines après les résultats. La visite médicale a finalement eu lieu le 24 septembre 2018. Entre-temps, les recrues ont participé à plusieurs séminaires de formation. Des séances de sport ont été aussi organisées.

Dans une lettre-réponse au MMLK, l'actuel Commissaire général de l'OTR, Philippe Tchodié a estimé que les entraînements et autres séminaires de formation étaient de nature à permettre aux candidats d'apprécier le cadre et les conditions de travail. « On ne

saurait assimiler le processus d'admissibilité à un engagement, encore moins à une prise de service dans un recrutement », écrit-il.

Selon nos informations, à l'issue du concours du recrutement de juillet 2017, toutes les recrues n'étaient que admissibles en attendant d'être déclarées aptes à toutes les autres étapes qui sont notamment, le contrôle d'aptitude au service militaire, l'interview pour l'admission provisoire, l'enquête de moralité, et enfin la formation militaire auprès des services compétents.

Autrement dit, tant que toutes ces étapes ne sont pas franchies toute recrue n'est que

admissible et pourrait être recalée à tout moment.

Ces étapes et conditions ont été clairement expliquées et donc sont connues des 136 recrues au total. D'où l'étonnement au niveau de l'OTR, lorsqu'il a appris que les 26 jeunes déclarent être victimes d'une injustice.

« Ils n'ont pas tout simplement rempli les conditions énumérés dans les termes de référence contenue dans l'appel à candidature », a confié un cadre de l'administration de l'OTR. D'après les informations recueillies, la décision qui déclare les 26 jeunes inaptes à la formation militaire après les examens médicaux le 24 septembre 2018, est conforme aux termes de référence qui sont d'ailleurs bien connus de tous.

Cependant, les recrues ont annoncé vouloir quitter l'étape des couloirs pour entamer des procédures judiciaires afin que justice soit faite.

A. Daniel

Le Togo, nouveau membre de l'OCDE :

Une délégation togolaise a assisté à la première réunion du Comité directeur de l'Organisation à Paris

Une délégation togolaise assiste depuis le début de cette semaine à Paris à la réunion du Comité directeur de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette rencontre de haut niveau, la cinquième du genre, est assez particulière pour le Togo, admis à l'OCDE seulement le lundi 13 mai dernier.



La ministre Victoire Tomégah-Dogbé lors des travaux

Conduite par la Directrice de Cabinet de la Présidence de la République Togolaise et ministre en charge du Développement à la base, Mme Victoire Tomégah-Dogbé, la délégation togolaise s'est félicitée de l'adhésion de notre pays à cette Organisation. Le Togo, désormais membre à part entière de l'OCDE, devra, au sein de l'Organisation, travailler auprès des autres économies émergentes et en développement à « bâtir un monde plus fort, plus sain et plus juste ».

A l'ouverture des travaux de ces assises, Mme Victoire Tomégah-Dogbé a, au nom du président de la République Togolaise, déclaré que « le Togo s'est engagé à poursuivre les efforts en vue de promouvoir une croissance plus inclusive, avec des mécanismes de protection sociale plus audacieux et une approche consulta-

tive destinée à faire de chaque citoyen un acteur de développement ». Elle a ajouté que le Togo était un « pays réformateur sur le plan social, économique et politique ».

Notons que la ministre a écrit sur son compte twitter : « Nous espérons que cette admission contribuera à approfondir le partage d'expé-

rience, que ce soit dans l'évaluation des politiques publiques ou le renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources internes ou de développement des outils performants d'inclusion ».

Rappelons que l'OCDE est fondée en 1948 et regroupe 55 Etat africains et de l'Union

européenne. Elle aide les pays en développement et les économies émergentes à trouver des solutions innovantes pour promouvoir une croissance du-

rable, réduire la pauvreté et les inégalités, et améliorer la vie des populations.

JPB

Contribution de la diaspora au développement de l'Afrique :

Le Sénégal inaugure l'émission d'obligations de la Diaspora

La Banque de l'Habitat du Sénégal a officiellement lancé mardi 21 mai dernier au siège de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), l'émission d'obligations de la Diaspora, en vue de financer les pays africains.

Première dans l'union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en Afrique et dans le monde, selon le patron de la Bourse régionale, le Togolais Kossi Félix Edoh Amenounve, le rêve de collecter les fonds de la Diaspora devient une réalité.

L'émission d'obligations de la Diaspora via un support

de marché (Obligations) devrait financer les pays africains, notamment dans le secteur stratégique qu'est l'habitat.

Avec ce lancement, c'est un des projets majeurs qui vient d'être concrétiser. Et le Sénégal fait figure de pionnier sur le marché régional financier après l'introduction de la Sonatel première jusqu'à ce jour de la



Kossi Félix Edoh Amenounvé, lors de discours

BRVM (1998) et l'émission d'obligations islamiques appelées Sukuk (2014).

Avec cette avancée, la Diaspora africaine pourra ainsi

financer directement le développement de leur pays d'origine. Les transferts des capitaux vers les différents pays d'Afrique qui malheureusement tombent dans des mains

« inconnues », trouvent enfin un cadre légal pour son exploitation efficace pour le bonheur de toute l'Afrique.

JPB

De belles perspectives pour le secteur culturel togolais :

Le ministre Kossivi Egbétonyo a échangé avec les artistes sur leur devenir

Mardi le 21 mai reste une date mémorable pour l'association des artistes de la chanson et promoteurs culturels togolais. Et pour cause, ce mardi 21 mai 2019 marque un nouveau tournant dans les relations entre l'autorité en charge de la culture et le monde culturel togolais. Les deux entités ont pris langue mardi dernier à la salle de réunion du ministère de l'Environnement. Au menu des discussions, quatre thématiques à savoir : l'amélioration des conditions de vie et de travail des artistes, les nouvelles orientations du fonds d'aide à la culture, le diagnostic des maux dont souffrent les artistes, et la contribution des artistes au plan national de développement.

Première d'une série de concertations périodiques qui vont se dérouler aussi bien à Lomé qu'à l'intérieur du pays, la rencontre entre le ministre de la Culture, du tourisme et des loisirs et une trentaine de responsables d'associations des artistes de la chanson et des promoteurs culturels, marque le début d'une nouvelle aventure afin de voir les artistes togolais s'affirmer davantage au plan national et voire international.

« Dans l'optique d'avoir un ancrage culturel pour promouvoir le développement économique et social du Togo, le gouvernement envisage la réalisation d'une étude sur l'économie et les bienfaits de la culture. Il voudrait voir des entreprises culturelles devenir plus compétitives, créatrices de richesses et d'emplois décents »,



Photo de famille

a déclaré le ministre Kossivi Egbétonyo aux artistes.

Tout en relevant qu'au cours de ces dernières années, des efforts ont été consentis pour mieux intégrer le secteur culturel et artistique aux stratégies de développement, notamment, l'adoption d'un document de politique culturelle en 2011, l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel,

l'opérationnalisation du Fonds d'aide à la culture et l'adoption du statut de l'artiste », le ministre Egbétonyo a invité les artistes et promoteurs culturels à relever ensemble les nombreux défis qui se présentent à eux afin « de faire de l'art et de la culture, un véritable socle du développement ».

Le ministre a saisi l'occasion pour « lancer un vibrant

appel au don de soi à fond, de manière à faire de la Terre de nos aïeux, un pays culturel rayonnant au firmament des nations ».

Notons que les artistes ont, à cette occasion, dressé un chaquet de doléances relatives, notamment à la construction de Maisons de la culture et salles de spectacles dans les différents quartiers et villes du pays et l'augmentation de la subvention du gouvernement au fonds d'aide à la culture.

JPB

Grande finale de la première édition du tournoi du jeu vidéo Lomé "FIFA EVENT 2019":

DODO remporte la super coupe PS4

Grande finale de la première édition du tournoi du jeu vidéo du football dénommée grandes finales Lomé "FIFA EVENT 2019", organisées par la salle de jeu vidéo "Creatives Games Room" a eu lieu le samedi 18 mai dernier à Lomé à Adidoadin. Le match final qui a mis aux prises Dodo et Dove Roge Win s'est déroulée dans une bonne ambiance entretenue par un grand public d'amoureux du ballon rond au-devant duquel se trouvaient l'entraîneur de AS Togo Port M. Gbadamassi et Gueli Kofi l'une des stars de la première division togolaise.

Démarré le 9 mars 2019, avec soixante-quatorze (74) joueurs (gamers), ce premier championnat togolais du football virtuel joué généralement sur les écrans vidéo dans les salles de jeux à l'aide des télécommandes, a été remporté par Dodo, qui a battu son adversaire par 5 buts à 3 à l'issue d'une rencontre âprement discutée durant 10 minutes. Il devient ainsi le premier champion du jeu vidéo au Togo.

Les matchs de football du jeu vidéo se jouent entre deux joueurs sur un écran vidéo commun ou individuel synchronisé, en utilisant des équipes nationales ou de ligues selon le choix du gamers dans un temps réglementaire de dix (10) minutes et une à deux minutes de temps additionnel. Ce type de sport footballistique s'exécute avec les mêmes exigences tactiques et techniques que le football ordinaire moderne mais avec plus de rapidité, exigeant ainsi une bonne connaissance préalable des règlements du foot ordinaire et une concentration extrême des joueurs.

L'initiative de cette première édition de Lomé FIFA



Dodo

Event 2019 a pour but, selon les organisateurs, de détecter les talents togolais de ce nouveau sport afin de former une équipe nationale aguerrie pour les compétitions internationales.

Elle a également pour objectif de sortir de la précarité ce sport qui est déjà intégré dans les jeux olympiques mondiaux, pour le rendre professionnel au Togo à l'instar des autres pays. Creatives Games Room, en outre, veut par cet événement faire connaître ce jeu vidéo qui fait gagner déjà plus de dix mille euros par mois aux professionnels, et surtout attirer l'attention des autorités en charge du sport au Togo sur la nécessité de promouvoir ce jeu.

Satisfaite des résultats obtenus pour ce premier coup d'essai, la salle du jeu Creatives Games Room promet œuvrer pour la pérennisation de cet événement.

A cette première finale, le vainqueur de la super coupe le PS4, Dodo a empoché, en dehors de T-shirts, une somme de cent mille francs (100.000 FCFA) contre cinquante mille francs (50.000 FCFA) pour son adversaire Dave Roge Win.

Signalons que c'est quatre type de finales appelées consoles au total qui ont été jouées à cette occasion, à savoir PS4, PS3, XBOX ONE et XBOX360.

Daniel A.



Groupe TOGO TELECOM



INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT JUSQU'À 100 Mbps DÉJÀ DISPONIBLE AU TOGO

LA FIBRE OPTIQUE CHEZ VOUS DISPONIBLE DANS LES ZONES SUIVANTES :

- ☑ **AGOÈ,**
- ☑ **BAGUIDA,**
- ☑ **BOULEVARD CIRCULAIRE,**
- ☑ **FOREVER,**
- ☑ **ZONE PORTUAIRE,**
- ☑ **ABLOGAMÉ,**
- ☑ **KODJOVIKOPÉ,**
- ☑ **NYÉKONAKPOÈ,**
- ☑ **RÉSIDENCE DU BÉNIN,**

& DANS LES AUTRES CITÉS.

LES EXTENSIONS SE POURSUIVENT DANS LES AUTRES QUARTIERS DE LOMÉ.

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE OFFRE FIBRE DANS TOUTES LES AGENCES DU GROUPE TOGO TELECOM & BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS !!!

Adopter La Fibre du Groupe TOGO TELECOM, c'est participer au développement du Togo.

Commerce :

Le Nigeria s'apprête à rejoindre la zone de libre-échange continentale africaine

Le Nigeria va ratifier l'accord relatif à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) dès que le président Muhammadu Buhari aura approuvé un rapport d'évaluation de son impact sur l'économie nationale, a annoncé le ministre nigérian du Commerce et de l'Industrie, Okechukwu Enelamah, le 21 mai.

«Je pense que le président a un sentiment d'urgence à ce sujet, car lorsqu'il nous a demandé de réaliser une étude d'impact de la Zlecaf sur l'économie nigériane, il ne nous a donné que trois mois pour l'achever, et nous l'avons fait», a-t-il



Okechukwu Enelamah

déclaré dans un entretien accordé à l'agence Bloomberg.

«Nous avons besoin de finaliser ce processus et de nous assurer que le train ne va pas quitter la gare et s'éloigner avant que nous puissions le prendre», a-t-il ajouté.

L'Union africaine (UA) aux frontières nationales qui entravent le commerce entre les pays du continent.

La Zone de libre-échange continentale entrera officiellement en vigueur le 30 mai, après les dernières ratifications de la Sierra Leone, de la République arabe sahraouie démocratique. Ces deux pays portent ainsi à 22, le nombre de ratifications, soit le seuil minimum requis pour le lancement de la zone de libre-échange qui ouvrira la voie à la constitution d'un marché unique de 1,2 milliard de consommateurs.

Selon les calculs de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Zlecaf pourrait accroître le commerce intra-africain de 52,3 % par an. L'Afrique est en effet très en retard en matière d'échanges intercontinentaux. Le commerce intra-africain ne représente que 15% du total des échanges sur le continent contre 67% pour les flux commerciaux intra-européens.

Source : @ Agence Ecofin

L'externalisation des demandes de visas français : L'ambassadeur Marc VIZY donne des précisions

Le consulat de France va confier à partir du 28 mai prochain le processus de demande des visas à la société Capago Togo. L'information a été donnée au public au cours d'une conférence de presse animée par l'ambassadeur Marc VIZY le 17 mai dernier à l'Institut français de Lomé.



L'ambassadeur Marc VIZY

Les autorités françaises, par cette annonce donnent un mandat au centre CAPAGO en vue de l'externalisation des tâches consistant le traitement des demandes de visa, de s'occuper, de recevoir les dossiers et de vérifier que tous les documents exigés sont au complet. Mais les services consulaires restent les seuls habilités à donner leur feu vert. Toutes les demandes devront être envoyées via internet sur Le portail officiel.

Cette externalisation (déjà en place en Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Burkina Faso et Mali) permettra d'accélérer le traitement des dossiers et de mieux lutter contre la fraude. « La consigne du président Emmanuel Macron est de faciliter la mobilité entre la France et les pays amis car les liens qui nous unissent doivent être nourris par ces échanges », a déclaré Marc VIZY.

Les prix restent inchangés (60 euros pour un visa Schengen court séjour et 99 euros pour un visa long séjour national). Capago facturera 28 euros (18 500 francs CFA) pour son intervention. Un service premium sera proposé pour 25 000 F.

Daniel A.

AVIS DE DECES

TOGBUI ZOUMEKEY II
 Chef Canton de Vo-Koutimé
 TOGBUI ATI Kodjo IV
 Chef du village de Gbodjomé
 TOGBUI KUESSAN II
 Chef du village de Kuessan-Kopé
 TOGBUI KOSSI chef du village d'Ahonkpè
 TOGBUI MESSANGAN II chef du village de Mamissi
 TOGBUI BOEVI 1er Chef du village de Zooti Glopé
 TOGBUI CHAOLDIV
 Chef du village d'Afangnan Gbléta
 La Famille KUESSAN de Kuessan-Kopé
 ASSAN BUIKPO Chef de la Communauté ASSAN
 ASSAN NKOLI gardien du trône ancestral
 Veuve ALATE ASSAN
 Esther née KATER
 ASSAN Adjoavi Viviane épouse APETOH, ses frères sœurs et leurs enfants au TOGO, au GHANA et aux ETATS-UNIS
 M. ASSAN Houndeglan conducteur d'engins à la SNPT à la retraite, son épouse, ses frères et sœurs et leurs enfants
 Mme ASSAN Koumedjina épouse AGOTSI, ses frères et sœurs et leurs

enfants
 Veuve ASSAN Oboubé Christine et ses enfants
 M. ASSAN Charles, Directeur fondateur du complexe scolaire la RACINE ses frères, sœurs et leurs enfants
 M. ASSAN Théodore, son épouse, ses frères et sœurs et leurs enfants
 Les familles parentes, alliées et amies ont la douleur de vous annoncer le décès de :



M. ALATE ASSAN Amégnona Lucas
 Chef Sécurité de TEDDY BEAR COMPANY (USA) décédé le 11 Avril 2019 au Bénin à la Clinique Boni dans sa 72 année

Vous renouvent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou devous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après
ALomé
VENDREDI 24 MAI 2019
18H- 20H: Veillée de prière et de Chants au domicile du défunt (corps présent) à Gbodjomé quartier Sodja-kopé
AVOGAN (Vo-Koutimé)
19H à L'aube: Veillée de prière et de Chants au domicile du défunt à Mamissi Assan-Kondji à 4km venant d'Anfoin
SAMEDI 25 MAI 2019
6H 00: levée du corps au domicile du défunt à Mamissi Assan-Kondji
8H 30: Messe d'enterrement en la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu de Mamissi Assan- Kondji suivie d'enterrement au cimetière Familial
DIMANCHE 26 MAI 2019
8h00: Messe d'action de grâce et sortie de deuil en la paroisse Sainte Marie Mère de Dieu de Mamissi Assan-Kondji
NB: Les salutations d'usage seront reçues sous l'appatame
Maison Mortuaire : Maison ASSAN ALATE à Mamissi Assan-Kondji



Pour le climat des affaires,
encore un allègement fiscal!

désormais, payez

35 000 fCFA*

sur toutes les opérations de mutations
totales contre 4% de la valeur vénale
auparavant



* Droit forfaitaire représentant les droits d'enregistrement et de timbres et les droits de conservation foncière, le tout payé en une seule procédure

41, rue des impôts
02 BP 20823 Lomé TOGO
Tél : +228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

 OTR - TOGO
 OTR - Office Togolais des Recettes
 OTR - Office Togolais des Recettes

8201
RENGAGEMENTS
8280
ANTICORRUPTION

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg